

MVH
Société à responsabilité limitée au capital de 2 600 euros
Siège social : 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
827 585 126 RCS LE PUY EN VELAY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 6 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six octobre,
A 16 heures 30,

Monsieur Julien MIGNE,
Demeurant 14 route de Marminhac - 43000 POLIGNAC,

Propriétaire de la totalité des 4 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société MVH,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "FMH", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 3 - DÉNOMINATION »

La dénomination de la Société est : FMH. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

*L'Associé Unique
Julien MIGNE*

